

LE TEMPS

homoparentalité Vendredi 18 novembre 2011

L'adoption par les couples gays sème le trouble au PDC

Par Alexis Favre

L'adoption par les couples gays sème le trouble au PDC Christophe Darbellay ne comprend pas la position de «ses» sénateurs

Le président du PDC tombe des nues. Alors que le Conseil national avait [rejeté en septembre](#) une pétition en faveur des familles arc-en-ciel, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'est prononcée mardi pour l'ouverture du droit d'adoption aux couples homosexuels. Et ce sans la moindre opposition, c'est-à-dire avec l'aval des deux membres PDC de la commission.

«C'est l'incompréhension totale, s'étrangle Christophe Darbellay. Je ne sais pas ce qu'ont voté nos représentants, mais notre ligne a pourtant été clairement définie au moment du débat sur le partenariat enregistré. Nous étions d'accord pour le partenariat, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un «mariage bis» et qu'il n'ouvre pas le droit à l'adoption. Je ne m'explique pas cette décision!»

Celle-ci a effectivement de quoi surprendre. Donnant suite à la pétition intitulée «Mêmes chances pour toutes les familles», la commission a adopté une motion qui charge le Conseil fédéral de faire en sorte que «toute personne adulte, quel que soit son état civil ou son mode de vie, puisse adopter un enfant, en particulier celui de son ou sa partenaire, si l'adoption constitue la meilleure solution pour le bien-être de l'enfant».

En clair, ils demandent de modifier la loi sur le partenariat, votée par le peuple en 2005, qui interdit l'adoption aux couples homosexuels. Membre de la Commission des affaires juridiques, la conseillère aux Etats PDC jurassienne Anne Seydoux-Christe précise d'emblée qu'elle était à l'étranger au moment du vote. Sans se défilier pour autant: «Si j'avais participé au vote, je me serais très probablement prononcée en faveur de cette motion. D'abord parce que le texte précise que le bien-être de l'enfant doit primer. Ensuite parce que je constate une inégalité de traitement dans la loi, qui reflète une certaine hypocrisie: actuellement, les couples homosexuels en partenariat n'ont pas le droit d'adopter les enfants de leur conjoint, alors qu'ils peuvent adopter en tant que célibataires, s'ils ne sont pas enregistrés. Il est temps d'ouvrir le débat, on verra bien ce que propose le Conseil fédéral.»

Un argument que balaie Christophe Darbellay: «Je ne connais pas beaucoup de célibataires qui adoptent des enfants et je ne supporte pas cette manière de détourner la loi avant de vouloir l'adapter à la réalité. On ne va pas tout à coup autoriser la cocaïne parce qu'il y aurait 500 000 consommateurs!»

Liberté de vote

Pour Anne Seydoux-Christe, le courroux de son président ne change rien à l'affaire: «Il est possible que cette position ne plaise pas à Christophe Darbellay, qui a les opinions qu'il veut, mais je rappelle que nous votons sans instructions, la Constitution nous le garantit et j'y tiens!»

Second membre PDC de la commission, le président du Conseil des Etats, Hansheiri Inderkum (UR), préfère, lui, ne rien dire, affirmant qu'il «n'est pas dans [ses] habitudes» de révéler ses votes.

Détail piquant: le groupe PDC au parlement comprend également les élus verts libéraux, dont deux siègent à la Commission des affaires juridiques des Etats. Même tacite, leur soutien à ce projet illustre leur divergence avec le PDC sur les questions de société, et promet de ne pas simplifier la tâche de

Christophe Darbellay dans sa volonté de fédérer le centre. L'intéressé prévient déjà que le choix de ses sénateurs ne «passera pas comme une lettre à la poste» et annonce une franche discussion au sein du groupe.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA